

Réussir son vide-maison : le plan d'action pour tout organiser sans encombre

Cadre légal et administratif

- Limitation stricte à deux vide-maisons par an maximum dans un lieu privé.
- Déclaration préalable en mairie (vente au déballage) obligatoire au moins 15 jours avant la date prévue.
- Vente exclusive d'objets personnels et usagés (la revente d'objets neufs ou achetés pour l'occasion est interdite).

Méthode de tri et préparation

- Appliquer la règle des 4 catégories : À garder, À vendre, À donner (associations), À jeter (déchetterie).
- Établir un inventaire sommaire ou étiqueter les prix avant l'ouverture pour fluidifier les transactions.
- Préparer un fond de caisse avec suffisamment de pièces et de petites coupures.

Logistique et gestion des déchets

- Anticiper la location d'un véhicule utilitaire ou d'une benne pour les objets volumineux inutilisables.
- Vérifier les quotas annuels et les conditions d'accès (badges) auprès de votre déchetterie locale.
- Demander une autorisation communale pour installer des panneaux indicateurs sur la voie publique.

Sécurité et accueil

- Dégager les zones de circulation à l'intérieur de la maison ou du garage pour respecter les règles de sécurité incendie.
- Mettre en sécurité les objets de valeur, bijoux et documents officiels hors de portée du public.
- Veiller à ce que les visiteurs circulent librement sans encombrer les accès.